

Année 2019 – Page 136 Le Maire, Olivier DEVILLE

Le lundi 27 mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

DADU Jacques	Р	HERNOT Valérie	Р	LECOLAZET Didier	Р
DEVILLE Olivier	Р	HEUDES Thierry	Р	MANNEHEUT Marie-Jo	Р
FAGUAIS François	Р	JOUENNE Abel	Р	MONTÉCOT Sandrine	Α
GEERTS Danièle	Р	LECHARTIER Sébastien	Р	THÉAULT Chantal A Mme MANNEHEUT	pvr
GUISSE Edith	Р		•		•

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Valérie HERNOT

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation: 22/05/2019 Affichage: 23/05/2019 Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril est adopté à l'unanimité

2. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de déclaration d'intention d'aliéner référencée

DIA 05061219 J 0005.

DIA 05061219 J 0006

Sans projet sur ce secteur, celles-ci ont été transmises à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie avec un avis négatif.



Année 2019 – Page 137 Le Maire, Olivier DEVILLE

3. Gestion des finances communales

LOTISSEMENT:

a. Cession du tracteur et des matériels associés Délibération 20190527-01

Conscient de la nécessité de se séparer du tracteur et des accessoires associés, compte tenu de leur vétusté et du fait que le matériel est devenu inutile, le conseil charge M Lecolazet de procéder à la vente de ces matériels au meilleur prix possible.

Cette décision mise aux voix est prise à l'unanimité

b. Budget annexe lotissement : **<u>Délibération 20190527-02</u>**

M DEVILLE présente le budget annexe du futur lotissement réalisé avec M Debouche comptable du trésor. Celui-ci réalisé avec les montants hors taxes reprend les différentes charges prévues, à savoir le coût d'acquisition pour un montant de 85 0000 euros des frais d'étude pour 19 000 euros et les frais d'aménagement selon l'estimatif produit par les services de la communauté d'agglomération pour un montant de 280 000 euros.

LES DOMAINES

LOTISSEMENT. LES DOMAINES							
FONCTIONNEMENT EQUILIBRE							
002	déficit reporté			002	excédent reporté		
6015	terrains à aménager	85 000,00		7015	vente de terrains	0,00	
6045	achats d'études	19 000,00		7133	Variation des encours de produc	384 000,00	
605	achats MET	280 000,00		7135	variations des stocks de terrains A	0,00	
608	frais accessoires sur T en cours	0,00		7474	participations "Commune"	0,00	
6522	reverst excédent Budget annexe	0,00		7552	pec déficit BA par BP	0,00	
658	Charges diverses(arrondis TVA)	0,00		758	Produits divers(arrondis TVA)	0,00	
661	charges d'intérêts	0,00		774	subventions exceptionnelles	0,00	
681	Dotations aux provisions	0,00		781	reprise sur provisions	0,00	
7133	Variation des encours de produc	0,00		796	transfert de charges financières	0,00	
7135	variations des stocks de terrains A	0,00					
TOTAL DEPENSES FONCT 3		384 000,00		7	TOTAL RECETTES FONCT	384 000,00	
	INVESTISSEMENT EQUILIBRE						
001	déficit reporté			001	excédent reporté		
158	autres provisions pour charges	0,00		158	autres provisions pour charges	0,00	
1641	emprunts en euros	0,00		1641	emprunts en euros	272 000,00	
16874	autres dettes "Commune"	0,00		16874	autres dettes "Communes"	112 000,00	
3351	travaux en cours-terrains	85 000,00		3351	travaux en cours-terrains	0,00	
3354	travaux en cours-études	19 000,00		3354	travaux en cours-études	0,00	
3355	travaux en cours-travaux	280 000,00		3355	travaux en cours-travaux	0,00	
3358	travaux en cours-divers	0,00		3358	travaux en cours-divers	0,00	
3555	5 stocks terrains finis 0,00			3555	stocks terrains finis	0,00	
TOTAL DEPENSES INVEST		384 000,00		1	TOTAL RECETTES INVEST	384 000,00	

Le budget ainsi présenté est mis aux voix et est adopté à l'unanimité



Année 2019 – Page 138 Le Maire, Olivier DEVILLE

4. Gestion du patrimoine communal :

a. Réparation du réseau d'éclairage public route de la Grange des Dîmes <u>Délibération 20190527-03</u>

Monsieur Jouenne présente aux Membres du conseil municipal les estimations proposées par le SDEM pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Route de la Grange des Dîmes ».

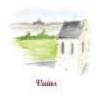
Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 9 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de VAINS s'élève à environ 4 750 €.

Les Membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la réparation du réseau d'éclairage public « Route de la Grange des Dîmes »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : 30 septembre 2019,
- Acceptent une participation de la commune de <u>4 750 €</u>,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité



Année 2019 – Page 139 Le Maire, Olivier DEVILLE

b. Avenant chantier route des Granges **Délibération 20190527-04**

Monsieur Jouenne présente le tableau des plus et moins-values proposées par Mme Quentin architecte et justifie les avenants proposés par les entreprises. Il précise que les travaux présentés aux services de la TVA ont permis de revenir à un taux de TVA de 10%. Il ressort de ce tableau une différence en moins-value de 22 142.30 euros.

LES COUVREURS DE LA BAIE PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	250000	Marché				
LES COUVREURS DE LA BAIE PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt		T.T.C. Initial	Marché H.T. initial	± values	Marché HT Final	Marché T.T.C Final
LES COUVREURS DE LA BAIE PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	Démolitions,	-	-		-	
LES COUVREURS DE LA BAIE PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	Maçonnerie,		113 341,50			124 675,6
LES COUVREURS DE LA BAIE PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	Avenant 1		100	3 618,00		3 979,8
LES COUVREURS DE LA BAIE M PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	91035336555555		222222222			805/77000
LES COUVREURS DE LA BAIE M PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	8,	136 009,80	113 341,50	3 618,00 €	116 959,50 €	128 655,4
PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	Charpente		7			
PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt	couverture		25 121,15			27 633,2
PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	Avenant 1			- 1 060,05		1 166,0
PRUNIER DEMESLAY M MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt		30 145,38 €	25 121,15	-1 060,05 €	24 061,10 €	26 467,2
PRUNIER DEMESLAY MENUISERIE LECAMUS LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt		30 143,30 €	23 121,13	-1 000,03 €	24 001,10 €	20 407,2
MENUISERIE II LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	Menuiseries					
MENUISERIE II LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	extérieures					
MENUISERIE II LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	aluminium		37 134,00			40 847,4
MENUISERIE II LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS		44 560,80	37 134,00		37 134,00	40 847,40
MENUISERIE II LECAMUS LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	Menuiseries	5				
LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	intérieures,		44 569,78			49 026,7
LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	avenant 1		11 000,10	7 241,97		7 966,1
LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	avenum 1			7,510,011,713,022		74.55.55.57
LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS		53 483,74	44 569,78	7 241,97 €	51 811,75	56 992,9
LANDEL'ENERG IES LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	Electricité.					
LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS	Ventilation		16 084,41			17 692,8
LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt		19 301,29	16 084,41	-	16 084,41	17 692,8
LANDEL'ENERG IES SAS LEBLOIS Revêt		10 00 1,20	10 004,41		10 004,41	11:002:0
SAS LEBLOIS Revêt	Plomberie					
SAS LEBLOIS Revêt	sanitaires		32 414,98			35 163,3
Revêt	Avenant 1		The State of the S	- 1 506,16		- 1 589,00
Revêt		38 897,98	32 414,98	-1 506,16 €	30 908,82	33 574,3
Revêt		- 3	12.0002.00			1985 (1986)
Revêt	Carrelage		17 045,40			18 749,9
	Avenant 1			- 360,00		- 396,0
		20 454,48	17 045,40	-360,00 €	16 685,40	18 353,9
	Peinture					
	vêtements de					
	sols souples		18 729,46			20 602,4
		22 475,35	18 729,46		18 729,46	20 602,4
		Marché TTC	Marché HT	± values	Final HT	Final TTC
	tal des DEVIS	365 328,82	304 440,68	7 933,76	312 374,44	343 186,5

Différence TTC en moins values

- 22 142,30

Les Membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- Décident d'adopter le tableau des plus et moins-values à l'unanimité



Année 2019 – Page 140 Le Maire, Olivier DEVILLE

Questions diverses

Monsieur Deville informe le Conseil que le club des ainés a pris l'initiative de proposer la mise en place d'une boite à livres sur notre commune. Après réflexion Monsieur le Maire a proposé au club des ainés de l'installer dans l'arrêt des cars afin de la protéger des intempéries. M Morel Président du club des ainés propose de procéder à l'inauguration de celle-ci vendredi 31 mai à 18 heures.

Bien qu'absente, Madame Chantal THEAULT, a préparé le point de la situation des demandes d'urbanisme que présente Madame Manneheut

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le Maire lève la séance à 22h15

La présente séance contient 4 délibérations numérotées de <u>Délibération 20190527-01 à 20190527-04</u>



Année 2019 – Page 141 Le Maire, Olivier DEVILLE

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSE	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	

Fait à Vains, le _ _ / _ _ / _ _ _ Le Maire
Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie